



AGENT SPORTIF

Formation à distance

► TARIF AGENT UNIVERSPORT Au 1^{er} janvier 2012

Le tarif de la formation complète pour la session 2012 est fixé à **1500 €**, payables en 4, 6 ou 10 fois, sans frais supplémentaires.

Option 1 : 4 fois 375 €

Option 2 : 6 fois 250 €

Option 3 : 10 fois 150 €

Frais de dossier : 50 €

Préparation à la partie Droit général uniquement, commune à toutes les disciplines : **900 €** payables en 2, 4 ou 6 fois, sans frais supplémentaires.

Option 1 : 2 fois 450 €

Option 2 : 4 fois 225 €

Option 3 : 6 fois 150 €

Frais de dossier : 50 €

UNIVERSPORT
Enseignement Supérieur Privé
L'université du sport
en ligne

Informations sur
www.universport.fr

Téléphone : 01 749 01 749

Nos autres formations :

- . BTS MUC
- . BTS NRC
- . DEESMA
- . MASTER
- . ETAPS
- . CTAPS
- . DROIT DU SPORT
- . MANAGEMENT DU SPORT
- . MARKETING DU SPORT

► CONTENU DE LA FORMATION (Aperçu)

DROIT GENERAL

Droit social

Droit du travail

Les sources du droit du travail

Le contrat de travail

Droit de la sécurité sociale

Les organismes sociaux

Les régimes d'assujettissement à la

Sécurité sociale

L'assiette des cotisations sociales

Droit fiscal

L'impôt sur les revenus des personnes physiques

L'impôt sur les sociétés

La taxe sur la valeur ajoutée

La taxe professionnelle

Droit civil

Droit des contrats

Les contrats de droit commun

Le contrat de mandat

Le contrat de courtage

Droit de la personnalité

Le droit à l'image

Le droit au nom

Droit des assurances

Le contrat d'assurance

L'assurance individuelle accident

L'assurance responsabilité civile professionnelle

Droit des associations

La loi du 1^{er} juillet 1901

L'organisation et le fonctionnement des associations

Droit des sociétés

Les différents types de sociétés

Les sociétés commerciales

Les sociétés sportives



► CONTENU DE LA FORMATION (Aperçu) DROIT SPECIFIQUE

1. Législation et réglementation applicables aux activités physiques et sportives

1.1 La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et ses décrets d'application codifiée au Code du Sport

1.2 L'article L 3611-1 et suivants du code de la santé publique modifiée par loi n° 2006-405 du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs et codifiée au Livre II titre 3 chapitre 2 Code du Sport.

1.3 Les règles relatives aux agents sportifs.

1.4 Les règlements fédéraux (statuts et l'ensemble des règlements de la FFT).

Les règlements internationaux du tennis

2.1 L'ensemble des règlements de l'ITF (Règlement de la Coupe Davis ; Fed Cup ; anti dopage).

2.2 Les règlements ATP et WTA.



« Toute personne exerçant à titre occasionnel ou habituel, contre rémunération, l'activité consistant à mettre en rapport les parties intéressées (joueurs et clubs) à la conclusion d'un contrat relatif à l'exercice rémunéré d'une activité sportive doit être titulaire d'une licence d'agent sportif. »

La licence d'agent sportif est délivrée suite à la réussite à un examen organisé par la fédération sportive concernée.

Il n'existe pas de pré requis de niveau scolaire pour la présentation à l'examen.

La formation débute dès validation de votre inscription.

UNIVERSPORT SARL

Enseignement Supérieur Privé

Clamart Services - Le Village Suisse - 59400 CAMBRAI - France

www.universport.fr



AGENT SPORTIF

Formation à distance

Conditions d'inscription

Il n'existe pas de pré-requis de niveau scolaire pour la présentation à l'examen. Vous devez être majeur.

Conditions Générales

Processus d'inscription

(L'inscription n'est validée qu'à partir de la troisième étape ci-dessous)

1. Vous nous adressez une demande de pré inscription qui nous permet d'étudier votre programme individualisé. Cette démarche ne constitue pas un engagement de votre part, ni de la nôtre.

2. Nous prenons un contact téléphonique avec vous ou nous organisons une rencontre afin de faire un point au sujet de votre situation et de vos motivations (disponibilités, études antérieures, éventuelles validations des acquis de l'expérience, projet professionnel)

Nous vous remettons ensuite une proposition de déroulement de formation (planning, rythme de remise des devoirs, objectifs ...) et un bulletin d'inscription.

3. Vous nous retournez votre bulletin d'inscription si vous souhaitez donner suite au projet.

4. Nous vous communiquons alors votre code d'accès personnel sur le site pédagogique. Vous y trouvez vos premiers cours et devoirs, les contacts avec vos professeurs, votre planning et l'ensemble de vos informations.

Je ne m'engage pas à la légère

Nous attirons votre attention sur les exigences de la formation à distance. Travailler à temps choisi (le soir, le week-end, pendant les vacances...) signifie également respecter scrupuleusement un certain nombre de dates (remise des devoirs, présence aux séminaires ou en stage, date de la présentation à l'examen) et nécessite une réelle discipline personnelle.

Nous vous conseillons donc de ne vous engager que lorsque vous aurez la certitude de vouloir profiter à plein de la relative liberté laissée par ce type d'enseignement.

Règlement de la formation

Le règlement de votre formation peut s'effectuer en plusieurs fois, sans coût supplémentaire.

« Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 p. 100 du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 p. 100 sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études ». (Article 9 de la loi n° 71-556 du 12 juillet 1971)



Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'étudiant ou par son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure dûment justifié, il est empêché de suivre l'enseignement. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Les prestations dispensées seront alors dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

« Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'étudiant, moyennant une indemnité dont le montant ne peut excéder 30 % du prix du contrat. Les prestations dispensées seront alors dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat ». (Article 9 de la loi n° 71-556 du 12 juillet 1971)

Données Personnelles

Les informations personnelles fournies pour l'inscription à une de nos formations sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier. Elles ne seront communiquées à aucun tiers.

Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, toute personne ayant fourni des informations dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données fournies.

Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser par courrier au siège social de **UNIVERSPORT** : Clamart Services Le Village Suisse - 59400 CAMBRAI - FRANCE, ou par email : infos@universport.fr

Tarif

Le tarif comprend :

- La fourniture des cours du programme
- L'accès au site de formation par un code personnel
- La remise et la correction des devoirs par les professeurs
- Le suivi de la progression par les professeurs
- La participation aux séminaires de regroupement et la fourniture du matériel pédagogique nécessaire lors des séminaires

Il ne comprend pas :

- Les frais de déplacement, de restauration et éventuellement d'hébergement ou lors de la participation aux séminaires de regroupement.
- L'acquisition par l'étudiant d'ouvrages d'études autres que les cours des professeurs
- Les frais d'inscription aux examens réclamés par la Fédération

VOS FORMATEURS

Alexis Tetang

Agent sportif licencié de la Fédération Française de Tennis (FFT).
Dirigeant de TWO SERV

Laurent Cuvellier

Directeur des Sports d'une commune du Pas-de-Calais.
Conseiller territorial des APS.
Vice-champion de France 2004 du relais 4 x 400 m.
Responsable relations publiques d'athlètes de haut niveau.

Rudolph Trgina

DEA de Droit des Affaires, Maîtrise de droit.
Pratiquant Rugby et passionné de Football.

Jean-Philippe Tricoit

DEA de Droit social, Docteur en sciences juridiques, sur le thème de la médiation en droit du travail.
Maître de conférence Université d'Angers.
Pratiquant Football et Basket Ball.

UNIVERSPORT SARL

Enseignement Supérieur Privé
Clamart Services - Le Village Suisse - 59400 CAMBRAI - France

www.universport.fr



UNIVERSPORT ... *Comment ça marche ?*

Tout simplement :

Dès validation de votre inscription, vous recevez :

- Un planning personnel confirmant la progression choisie avec votre tuteur,
- Un code d'accès personnel à votre espace étudiant sur notre site pédagogique www.universport.fr
- Une facture acquittée
- Un certificat de scolarité
- Les textes de référence de la discipline sportive concernée.
- Un glossaire « Droit du Sport »

Vous avez alors la possibilité de télécharger, à **vos** rythme, les cours auxquels vous êtes inscrit.

A l'issue de chaque chapitre, un QCM et / ou un devoir ou cas pratique vous est proposé.

Vous devez envoyer ce travail au professeur concerné qui vous le retourne corrigé et annoté.

Vous pouvez alors accéder au chapitre suivant de votre cycle d'études.

Cette méthode nous permet de valider une véritable **progression pédagogique**, elle vous permet de travailler en fonction de vos disponibilités.

Pendant ces périodes de travail vous avez la possibilité de consulter vos professeurs afin de lever toute incertitude dans votre progression.

Les périodes de **regroupement** (A Neuilly sur Seine) sont l'occasion de rencontrer vos professeurs, de travailler dans des conditions d'examen après avoir fait une synthèse des contenus de cours et d'échanger avec les autres étudiants de votre groupe (limité à 10 candidats).

En cas d'éloignement géographique ne permettant pas la participation aux séminaires de regroupement, des **visio-conférences** sont proposées par les professeurs.

Contrat étudiant

Votre contrat

Il est conforme à la loi n° 71-556 du 12 juillet 1971 et prévoit notamment une possibilité de résiliation dans les trois premiers mois de la formation ou une réorientation.

Vos données personnelles

Elles sont protégées conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Le site www.universport.fr est déclaré auprès de la CNIL.

Votre suivi pédagogique

Il est individuel et s'organise dans le cadre d'une annexe pédagogique personnelle. Votre tuteur suit votre progression et s'assure de l'avancement de vos travaux.

Vos cours

Ils sont constamment disponibles sur votre bureau de l'espace étudiant. Un code personnel vous permet d'accéder à vos cours, vos devoirs, votre planning à partir de n'importe quelle connexion Internet. Vous pouvez également contacter votre tuteur ou vos professeurs à partir de votre espace étudiant.

Vos formateurs

Les professeurs **UNIVERSPORT** sont déclarés auprès de l'Education Nationale. Ils possèdent les diplômes et qualifications nécessaires à l'exercice de leur activité. Ils sont en outre des professionnels des Disciplines enseignées.

Votre règlement de la formation

Des facilités de paiement, sans coût supplémentaire, en conformité avec la loi Schrivener, vous permettent de régler votre formation en 4, 6 ou 8 fois.

E-campus

Notre formule d'enseignement à distance vise à vous offrir de nouvelles perspectives de réussite, prenant en compte les contraintes de votre vie privée ou professionnelle.

Flexibilité

Votre orientation

Elle est décidée, après entretien avec un responsable pédagogique, en fonction de vos acquis et de votre projet professionnel.

Notre formule prévoit notamment une possibilité de résiliation dans les trois premiers mois de la formation ou une réorientation si vous estimez faire « fausse route ».

Disponibilité

Votre rythme de travail

Vos cours sont constamment disponibles sur votre bureau de l'espace étudiant. Un code personnel vous permet d'accéder à vos cours, vos devoirs, votre planning, à partir de n'importe quelle connexion Internet. Vous pouvez également contacter votre tuteur ou vos professeurs à partir de votre espace étudiant.

Vous devez simplement respecter les échéances de votre progression pédagogique indiquées sur votre planning personnalisé.

Modernité

Vous serez invité à participer à des **visio-conférences** pour certains cours essentiels nécessitant un échange avec vos formateurs et d'autres étudiants.

Ressources

Vous disposez d'un module Mise à jour / Veille juridique sur votre espace étudiant, ainsi que de l'ensemble des textes de référence de votre discipline.





Prépa AGENT SPORTIF

Session 2012 - 13
Formation à distance

Photographie
récente

Demande de candidature (À nous retourner, sans engagement de votre part)

TENNIS Préparation complète (Droit général et Droit spécifique) Droit général uniquement

Candidat : (MAJUSCULES SVP, sauf adresse Email)

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Né le : à : Pays :

Nationalité : Fixe :

Portable : Email :

Mes diplômes obtenus : (Indiquez les plus récents)

Année	Intitulé	Etablissement / Ville
.....
.....
.....
.....

Mon implication sportive au cours des trois dernières années :

	Discipline	Activité (Dirigeant, sportif, encadrement ...)
2009/2010
2010/2011
2011/2012

Mon activité professionnelle au cours des trois dernières années :

	Emploi	Employeur (Nom et Commune)
2009/2010
2010/2011
2011/2012

Option financière choisie :

Formation complète : Option 1 Option 2 Option 3 Option 4
(Option 1 : 4 fois 375 € / Option 2 : 6 fois 250 € / Option 3 : 10 fois 150 € / Option 4 : Financement par organisme)

Droit général uniquement : Option 1 Option 2 Option 3 Option 4
(Option 1 : 2 fois 450 € / Option 2 : 4 fois 225 € / Option 3 : 6 fois 150 € / Option 4 : Financement par organisme)

Après étude de votre demande et un entretien téléphonique, un dossier d'inscription définitive vous sera remis
Joindre deux enveloppes affranchies à 1 € (Format 160 x 230) et un chèque de 50 €, à l'ordre de
UNIVERSPORT, pour frais de dossier (Chèque restitué si votre inscription n'est pas retenue par **UNIVERSPORT**)
Adresse retour : Pascal Bacro - **UNIVERSPORT** - 14, rue de Cambrai - 59188 VILLERS - France

Les informations personnelles fournies pour l'inscription à une de nos formations sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier. Elles ne seront communiquées à aucun tiers. Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, toute personne ayant fourni des informations dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données fournies. Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser par courrier au siège social de **Universport** : Clamart Services - Le Village Suisse - 59400 CAMBRAI, ou par email : infos@universport.fr

Choisir
une
option